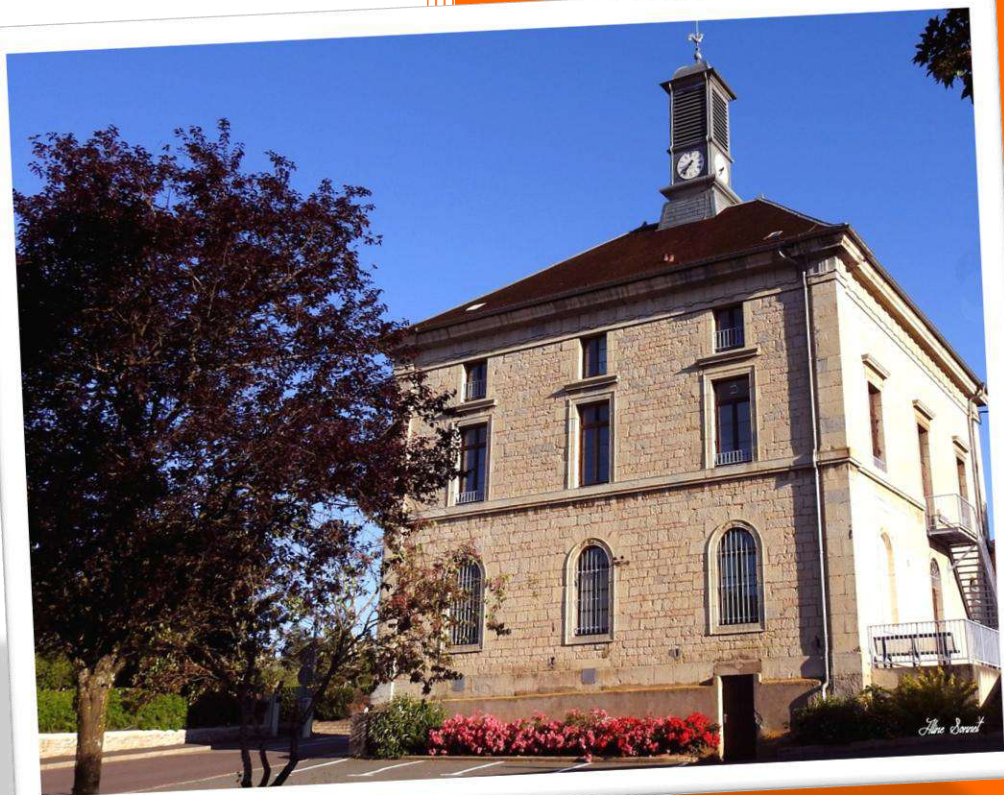


Bulletin Municipal ROULANS

2020



Horaires d'ouverture du
secrétariat de mairie :

Lundi : 16h à 18h

Du mardi au samedi : 10h à 12h

03.81.55.52.88
mairie@roulans.fr

Numéro 1



Le Mot du Maire

Chères habitantes, chers habitants,

Je remercie avec passion toutes celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance pour ce nouveau mandat. Nous les avons rencontrés et nous avons compris leurs attentes, nous leur avons donné l'assurance que nous agirons pour eux et pour le bien commun.

Notre action ira toujours dans ce sens et nous n'aurons de cesse d'avoir toujours comme objectif le bonheur de vivre sur notre commune quel que soit notre âge, notre activité ou notre mode de vie.

La crise sanitaire que nous avons traversée et qui continue à nous éprouver, a perturbé cette période électorale, avant, pendant mais aussi après, puisque les conseillers municipaux, élus le 15 mars dernier, n'ont pu entrer en fonction que le 18 mai 2020.

Cette situation, inédite, représente bien la fonction de maire que j'occupe maintenant depuis quatre mandats. En effet, quand on est le maire d'une commune, il faut s'attendre à toute éventualité. J'aime cette imprévisibilité ainsi que les agréables surprises qui en découlent parfois. J'ai été très heureux et aussi très ému de constater combien chacun de vous, habitants de notre commune, avez su accepter le confinement, faire preuve de sérieux, exprimer votre solidarité entre vous, votre force ensemble et garder vos distances depuis le déconfinement.

Je suis très fier de porter les couleurs de notre République au sein de notre commune et je vous assure que toute l'équipe municipale mettra tout en œuvre pour que vous soyez satisfaits de notre action pendant les six années à venir.

Vous en serez informés régulièrement grâce à cette nouvelle formule de bulletin municipal qui paraîtra plusieurs fois dans l'année.

Pour concrétiser ces projets, nous pouvons compter sur un personnel communal compétent et impliqué, que je voudrais déjà remercier pour le travail qui sera accompli pendant cette mandature.

Aussi, notre volonté sera d'inscrire notre commune dans une unité du territoire avec l'aide de nos partenaires institutionnels, comme le Conseil régional et le Conseil départemental, mais aussi de notre communauté de communes afin de faire rayonner Roulans au-delà de ses limites.

Ainsi, nous voici, tous ensemble à l'orée d'une nouvelle période de six ans pendant laquelle nous allons construire l'avenir de notre commune et en tracer le chemin.

L'énergie qui nous permet de démarrer et qui va alimenter notre action pendant cette mandature est la confiance que vous nous avez accordée.

Sachez que chaque jour nous agirons pour la mériter.

Alain Jacquot, Maire de Roulans



Bloc-notes

Calendrier des manifestations.

(sous réserve de nouvelles mesures sanitaires.)

Lundi 5 octobre : Don du sang, 16 h à 19h30, espace culturel.

Lundi 5 octobre : Assemblée Générale, Sport et loisirs, 19 h, mairie

Samedi 19 décembre : animations de Noël du CLAR

Vendredi 8 janvier 2021 : Vœux du maire, 19h, espace culturel

Lundi 18 janvier 2021 : Don du sang, 16 h à 19h30, espace culturel

Le don est nécessaire, venez nombreux (nécessité d'être majeur, de peser plus de 50 kg, et apporter une pièce d'identité).

Les manifestations suivantes sont annulées, au vu de la situation sanitaire :

Dimanche 27 septembre : Fête de la St Michel

Dimanche 11 octobre : repas retour de voyage du CLAR.

Panneau Pocket : Vous pouvez télécharger cette application pour être tenu(e) au courant des informations importantes de votre commune (Coupure d'électricité, d'eau, manifestations)

Chats errants : Notre commune se trouve face à un problème récurrent de nombreux chats errants. Merci de stériliser vos animaux. La campagne de stérilisation réalisée par la commune a coûté 3000€ à la collectivité.

Broyeur/pressoir: La commune vient d'investir dans l'achat d'un broyeur et d'un pressoir à pommes, installé dans le bâtiment de l'alambic



Si vous avez envie de presser vos pommes, n'hésitez pas ! (10 € la location).





L'équipe municipale



Alain JACQUOT, Maire



Hervé DUBOIS-DUNILAC, Adjoint



Marguerite GAFFIE, Adjointe



Jean-Luc PAUTHIER, Adjoint



Cécile CEDORGE



Valérie DONEY



Véronique GARNIER



Sylvie GLOSA



Cyril HESS



Louis HUMBERT



Emmanuelle LAGIERE



André LIMONET



Corinne MAIRET



Catherine TRONCIN



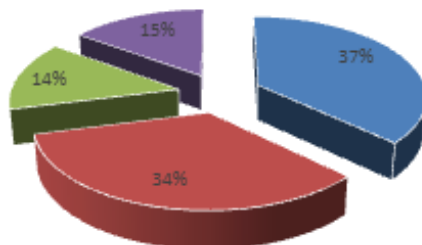
René TRUCHE



La vie municipale - Budget

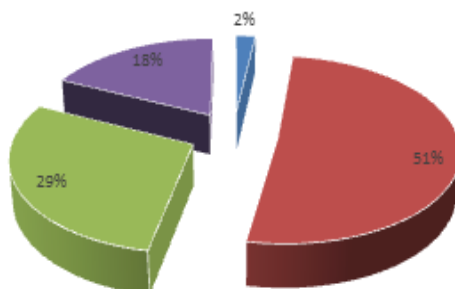
Répartition des dépenses de fonctionnement 2020
Total : 472 000 €

- Charges générales
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante
- Charges financières
Amortissements etc



Répartition des recettes de fonctionnement 2020
Total: 661 000 €

- Vente de produits (locations)
- Imports et taxes
- Dotations
- Gestion courante (revenus des
immeubles excédents budget annexes)

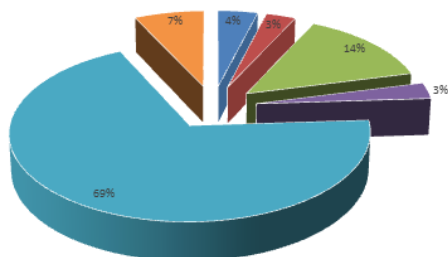




La vie municipale – Budget

Répartition des dépenses sur les investissements 2020

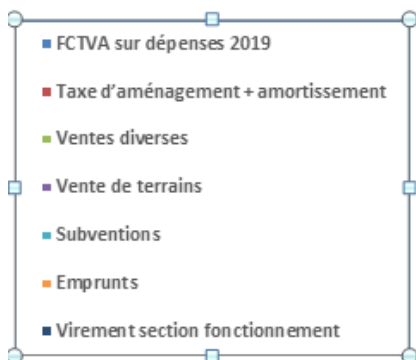
Total: 1 700 000 €



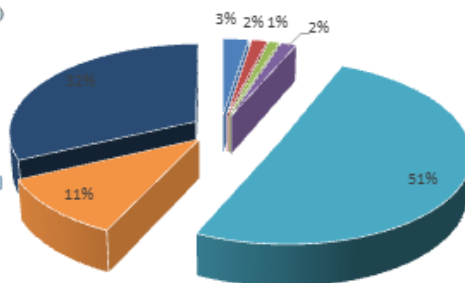
- Report de 2019 (éclairage stade de football, frais d'étude salle de sport, frais de clôture du PLU, achat terrain forêt)
- Charges financières (6 prêts en cours)
- Achats de terrains (parcelles pour maison des séniors, parcelles boisées, parcelles verger collectif, parcelles secteur)
- Achat de matériels panneaux limitation de vitesse, panneaux informations, chaises, tables, barrières, broyeur presseoir, poteaux volley, débroussailluse, défibrillateurs, ordinateurs.)
- Travaux bâtiments (bâtiment sportif, rénovation logement, réfection toit terrasse gendarmerie)
- Travaux de voirie (installation radar, restauration feux tricolores, réfection voirie)

Répartition des recettes sur les investissements 2019

Total: 1 700 000 €



- FCTVA sur dépenses 2019
- Taxe d'aménagement + amortissement
- Ventes diverses
- Vente de terrains
- Subventions
- Emprunts
- Virement section fonctionnement





La vie municipale - Projets

Lotissement « Aux vignes de Morteau »

La commune réalise un lotissement sur un terrain communal « Section AB/ Lieux-dits : Aux vignes de Morteau et Champ Picot » situé entre la gendarmerie et la forêt communale.

Très bien ensoleillé, avec une vue remarquable, le lotissement est destiné principalement aux constructions à usage d'habitation.

La maîtrise d'œuvre est suivie par le cabinet Coquard de Baume les Dames.

La réalisation des travaux est réalisée pour la partie voirie :

lot 1 voirie et réseaux humides	par l'entreprise ROULANS TP,
lot 2 réseaux secs	par l'entreprise SODECA
lot 3 bordure et enrobés	par l'entreprise CLIMENT

Composé de 26 parcelles de 517 à 1285 m², le prix TTC du m² est fixé entre 75 et 80 € suivant la parcelle choisie.

Sont déjà réservées les parcelles : 1-2-3-7-8-9-10-17-18-23.

Libre constructeur, le règlement du lotissement est à la disposition des futurs acquéreurs.

COMMUNE DE ROULANS

26 PARCELLES À VENDRE
de 517 à 1285 m²

Tous Commerces et services
Ecoles de la maternelle au collège

**RENSEIGNEMENTS
EN MAIRIE**
mairie@roulans.fr
07 86 13 62 28
03 81 55 52 88



la vie municipale - Projets

Salle de gymnastique

Cette nouvelle structure va offrir l'opportunité à la commune :

- de libérer de l'espace dans le secteur des écoles maternelle et élémentaire avec la démolition du préfabriqué de l'association qui gère la gymnastique et le yoga (AISCR),
- de libérer des plages horaires au gymnase municipal, très demandé par les associations,
- et surtout d'offrir au dynamique club de gymnastique roulanais, un site dédié avec des agrès à demeure.

Les nouveaux locaux seront également ouverts pour d'autres sports (yoga, zumba,...)

Coût et Plan de financement

Pour le montage du projet, la commune a fait appel au cabinet Ebo-consult, assistant à maître d'ouvrage et le cabinet FFW a été retenu en qualité de maître d'œuvre. Afin d'obtenir le meilleur financement, le choix d'un bâtiment Bepos a été arrêté.

Par délibération du 09/11/2019, le conseil municipal a approuvé le coût estimatif de l'opération ainsi que son plan de financement :

- Coût total H. T. 1 005 735 €

Dont à la charge de la commune :

- Salle de gymnastique 186 372 €

- Partie Chaufferie bois 14 230 €

L'appel d'offres a été lancé au printemps et les offres ont pu être prolongées, avec l'accord des entreprises, jusqu'au 16/09/2020.

Il convenait en effet d'attendre le feu vert de l'ensemble des financeurs pour lancer l'opération. Le dernier en date (la Région pour Effillogis) venant de transmettre son aval, après montage d'un dossier techniquement complexe.



Grand angle

La forêt communale de ROULANS

La Forêt en France

La forêt couvre en France environ 15 millions d'hectares soit le quart du territoire national. L'état en possède 1,5 millions, ce sont les forêts domaniales, les collectivités (essentiellement communes) sont propriétaires de 2,6 millions, le reste est privé. Gérer la forêt, c'est tout mettre en œuvre pour conserver, améliorer ce précieux patrimoine et le transmettre aux générations futures. C'est agir pour que la forêt joue ses rôles, production de bois, protection des sols, des végétaux et animaux, promenade, loisirs. Dans ce but, un aménagement forestier définit pour chaque forêt les objectifs à atteindre et les actions à mener.

La forêt est un écosystème naturel complexe associant des organismes vivants (arbres, autres végétaux, animaux de toute taille) à des milieux très diversifiés (sols, climat, eau, matières minérales). Elle présente une grande diversité biologique et comme tout être vivant elle est soumise à de nombreuses influences susceptibles de perturber un équilibre toujours fragile. Depuis 1999, laps de temps bien court par rapport à la vie d'un arbre, la forêt a terriblement souffert d'une tempête sans précédent, de sécheresses répétées et de températures exceptionnellement élevées. Ces changements de climat mettent la forêt en grand danger.

Elle est protégée par la loi (Code Forestier) à de nombreux titres (coupe des arbres, défrichements, circulation d'engins, enlèvement de tout produit...).

L'Office National des Forêts (ONF) a succédé en 1966 à l'Administration des Eaux et Forêts. Il a pour missions principales la gestion pour le compte de l'état la gestion des forêts domaniales et la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts des collectivités (essentiellement communes).



*Visite guidée
de la forêt,
samedi 19
septembre*

*Avec Alain
Pegeot &
Laurent Bruner*

(ONF)





Grand angle

La forêt communale de ROULANS

La commune est boisée sur environ la moitié de son territoire, la forêt communale soumise au régime forestier (gérée par l'ONF) couvrant 253 hectares, le reste appartenant à la commune de La Cluse et Mijoux (42 hectares) ou à des propriétaires privés (le massif d'Aigremont par exemple).

La forêt communale est constituée pour 3/4 de la surface par des essences feuillues (chêne et hêtre) et pour 1/4 de résineux, boisements de pâturages datant du début du XX siècle, ces derniers disparaissent suite aux sécheresses (épicéas, sapins, mélèzes).

Les aménagements forestiers ayant pour but de pérenniser la forêt dans le temps en fixant un programme de coupes et de travaux sont généralement établis pour des périodes de 20 ans, celui actuel de la forêt de Roulans a été étudié pour la période 2017 – 2036.



Parmi toutes les richesses de la forêt de Roulans, mention doit être faite de l'arboretum de La Chaille comportant toutes les essences forestières rencontrées dans notre région.

L'aménagement de la forêt établi à partir d'études (stations forestières, inventaire des peuplements) a pour objet son renouvellement et qu'elle soit transmise aux générations futures

Alain Pegéot



Grand angle

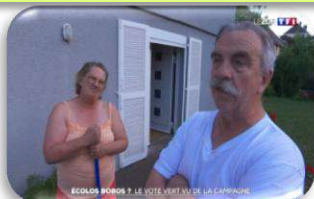


Reportage TV

Suite à l'élection de la Maire écologiste de Besançon, Anne Vignot, TF1 a fait un reportage à Roulans pour savoir si la « vague verte » avait dépassé la capitale comtoise.

Des habitants, un nouvel exploitant agricole et Alain Jacquot ont répondu aux questions des journalistes concernant leurs préoccupations écologiques.

Le reportage a été diffusé au journal du 20h le 5 juillet 2020





Les écoles de Roulans



De gauche à droite :
Brigitte Jospin (MS/GS)
Nadine CUBY (ATSEM)
Claire BONGEOT (MS/GS)
Sandrine Lenik-Mouget
(ATSEM)
Martine Aury
(PS & direction)



Sandra Cachot (CP)
Robin Costa (CE2/CM1)
Christelle Marriner
(CE1/CE2)
Stéphanie Ramelet
(CP/CE1)
Emmanuel Ioo
(CM2 & direction)
Elisabeth MASONI
(CM1/CM2)
Adeline Moinot (AESH)

Absentes de la photo :
Marielle Gindro
(CE1-CE2)
Dorothee DIAS (CM2)
Perrine Gilbert
(CE2-CM1)

C'est avec plaisir que les équipes pédagogiques des 2 écoles de Roulans ont fait leur rentrée pour accueillir les 62 élèves de maternelle et les 132 élèves d'élémentaire.

Nous leur souhaitons une bonne année scolaire !



Portrait d'un roulanais



André, surnommé Gayon, est né au Petit Roulans en 1941 dans la ferme BOULAIS (la dernière maison à gauche en montant au château). Sa famille voit naître 2 enfants, puis 4 petits-enfants. Il a travaillé 13 ans à la Rhodia à Besançon, puis de 1978 à 2001 à Roulans, au CEIA (Coopérative d'Elevage et d'Insémination Animale).

Bénévole de nature, André a été élu conseiller municipal de 1977 sans interruption jusqu'en 2008 soit pendant 31 ans. Il a participé à la vie municipale pendant les mandats de Georges Mailley jusqu'en 2001, puis avec Alain Jacquot avec qui il a été nommé adjoint pour de multiples fonctions de 2001 à 2008.

Gayon a de nombreuses passions autour de la nature : la chasse, le bois et le jardinage qu'il partage avec sa femme.

Les piétons qui empruntent la rue des jardins peuvent témoigner du beau potager qu'il entretient !

André est également responsable de l'atelier de distillation depuis son engagement avec la municipalité.

Toujours passionné, investi et dynamique, André participe de longue date à la gestion de la forêt communale qu'il connaît comme sa poche. En effet, André a débuté la présidence de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) en 1974, poussé à l'époque par l'ensemble des chasseurs pour remplacer Mr Lambert.

Il a supervisé dernièrement une vingtaine de chasseurs qui traquent 740 hectares de terrain de chasse dans les forêts de Roulans qu'ils entretiennent régulièrement, contre plus de trente à ses débuts. En effet, les jeunes passionnés se font de plus en plus rares.

Acteurs de la nature à travers leur bénévolat, ils entretiennent régulièrement les chemins forestiers de la commune.

Avant chaque sortie, André ne manquait pas de rappeler les consignes de sécurité, autour notamment de la cabane de chasse, dont il a impulsé la construction derrière le collège.

Après 44 ans à la tête de la société de chasse, André a cédé sa place cette année à Jacky Mairet, chasseur depuis de nombreuses années également.

André a passé toutes ces années dans une très bonne ambiance et continue à courir nos belles forêts pour le plaisir de la chasse et de ses co-équipiers.

Nous lui souhaitons une deuxième retraite bien méritée !

Aujourd'hui une vingtaine de chasseurs traque 740 h de terrain de chasse (250 h de forêt communale et 490 de terrains privés) dans les forêts de Roulans qu'ils entretiennent régulièrement, Les jeunes passionnés se font de plus en plus rares, Les ACCA ont débutées en 1972, chaque chasseur passe un permis ainsi qu'un stage de sécurité, qu'André ne manquait pas de rappeler avant chaque sortie, La fédération de chasse leur délivre des bracelets qui permettent de réguler la population du gibier. Sur notre commune: 11 pour les chevreuils, 7 pour les sangliers, 6 pour les chamois et 3 pour les lièvres. Les jours de chasse aux chiens sont les jeudi, samedi, dimanche pour le chevreuil et le sanglier ; les lundi, mardi, mercredi pour le chamois ; la chasse aux petits gibier (oiseaux) est toute l'année, Le gibier est partagé entre les chasseurs et offre quelques morceaux aux agriculteurs pour certains dégâts occasionnés principalement, par les sangliers, un geste de savoir-vivre car les sociétés de chasse dédommagent déjà les victimes pour ces dégâts.



Etat civil (janvier à octobre)

Naissances DELIOT Orlan

ALIX Eyden

Mariage JACQUOT Stéphanie et STEULET Éric (en photo)

Décès FLEUR Dominique
RACINE Philippe
HANDSCHIN Marcel
MAILLEY Danièle
BORLE Monique
CHAGRELLE Alfred
BIGLER Lucie.



A noter



Ayez une attitude citoyenne

Le brûlage des déchets à l'air libre est une pratique interdite et illégale . Déposer , abandonner , jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende .

Il est rappelé que la déchetterie est mise à disposition des administrés pour éviter ces pratiques interdites .

Jours et heures d'ouverture de la déchetterie

* Hiver (1er novembre à fin février) :
lundi , mercredi , vendredi et samedi :
9H à 12H et 13H30 à 17H

* Eté (1er mars à fin octobre) :
lundi , mercredi , vendredi et samedi :
9H à 12H et 13H30 à 18H

Rappel de quelques règles de bon voisinage à respecter !

Horaires autorisés pour le bruit des appareils à moteur thermique ou électrique :

Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 14H à 19H30

Le samedi de 9H à 12H et de 15H à 19H30

Le dimanche et jours fériés de 10H à 12H

Merci de veiller à limiter les aboiements de vos chiens !

L'aboïement d'un chien en journée peut-être sanctionné dès lors qu'il trouble de manière anormale le voisinage par son intensité , son caractère répétitif ou sa durée dans le temps .